Charente Libre
Mardi 10 novembre 2026

SAINT-MARY

Chez Bayou, ces habitants ne veulent pas du pylône 4G

Des habitants du hameau Chez Bayou, à Saint-Mary, ont déposé un recours au tribunal administratif contre l'installation d'une antenne téléphonique sur un terrain communal. Le chantier a déjà commencé.

Le hameau Chez Bayou, perché entre le bourg de Saint-Mary et Artenac, compte vingt habitants à l'année. Quatre personnes y possèdent une résidence secondaire. « Je viens trois ou quatre fois par an en vacances dans cette propriété familiale. J'y ai mes racines », confie Marie-France Rochette, vent debout depuis quelques jours contre l'implantation à proximité du village d'une antenne relais, un pylône 4G, sur un terrain municipal.

Un projet, porté par le promoteur Phoenix Tower, dont les travaux ont déjà démarré : le levage du pylône et l'aménagement des antennes pourraient d'ailleurs être réalisés cette semaine.



« Il nous a fallu agir dans l'urgence », indique Marie-France Rochette, à droite sur la photo. CL

> « Nous déplorons le manque d'information et de concertation. »

« J'ai découvert que cette implantation était prévue à moins de 300 mètres des habitations. J'ai contacté mes voisins. La majorité était de mon avis. Cette antenne est trop près des maisons », confie Marie-France Rochette, qui décide alors d'agir.

Elle a été rejointe par d'autres résidents, comme Francis Chovaux. « Cette antenne serait à 183 mètres de chez moi. Nous sommes aux premières loges. » François Amadon renchérit. « J'habite tout près, Chez le Perry, dans une maison de famille. Comme mes voisins j'apprécie le calme de la campagne. »

Les habitants estiment que le dossier contiendrait des irrégularités. « Nous nous accordons à reconnaître que cela répond à un besoin. Mais nous déplorons le manque d'information et de concertation, avouent les résidents.. Nous avons trouvé des failles sur le panneau d'affichage. Pas d'emprise au sol pour la deuxième dalle, non mentionnée, et un décalage dans les dates. Dans le dossier, on a des photos paysagères erronées ».

Plusieurs recours

Jugeant qu'il y avait urgence, ils ont déposé un premier recours suspensif en référé auprès du tribunal administratif de Poitiers, un recours en contentieux sur le fond pour « juger de la régularité du dossier » et un recours gracieux auprès de la municipalité, pour demander le retrait de l'implantation de cette antenne. L'audience publique au tribunal administratif de Poitiers se tiendra le 18 novembre. Charge aux juges de trancher sur le fond.

« Nous avons en plus adressé ces trois recours au maître d'ouvrage », précisent-ils. Avant d'ajouter : « Nous avons aussi contacté l'association Robin des Toits qui alerte sur les risques pour la santé (1) de la téléphonie mobile afin d'avoir un soutien, juridique notamment. »

« Nous ne sommes pas anti-progrès, mais il doit être utilisé avec bon sens. Nous sommes relativement confiants et nous avons seize mois, en fonction des arrêtés en vigueur, pour trouver une solution. À savoir déplacer cette antenne. Ce n'est pas la place qui manque… Nous avons eu une excellente écoute de la municipalité, nous espérons trouver une solution avec elle ».

Contactée, Annie Prémon, la maire, explique : « J'ai pris mes fonctions en 2026. Ce dossier a été pris en cours par la nouvelle municipalité. Nous allons le réétudier et le représenter devant le conseil municipal. » Pas sûr que Phoenix Tower voie le revers d'un bon œil.

(1) Selon l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, « les études disponibles ne mettent pas en évidence de danger avéré de la 5G pour la santé aux niveaux d'exposition actuels. L'évolution des usages numériques s'accompagne toutefois d'une augmentation des niveaux d'exposition aux radiofréquences, ce qui justifie la poursuite des recherches ».

M. TH. MONTAUBAN